



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40  
mairie@salntsavin-isere.fr



Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 038-213804552-20240408-DEL2024\_025A-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2024-025

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

présents : 25  
votants : 25

**L'an deux mille vingt-quatre**, le 8 avril à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN  
dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie,  
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2024

**Présents** : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Patrick ROZE, Marie-Laure GONCALVES, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Anne-Lise MAULOUET, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Clément RAVET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Claude BINET, Viviane MONTOVERT

**Absents excusés** : Eveline DUJARDIN (pouvoir à Jean-Michel CREMONESI), Franck ROESCH (pouvoir à Viviane MOTOVERT), Téo FLANDRIN (pouvoir à Elodie DUGUE), Jean-Philippe ROUSSEL (pouvoir à Anne-Lise MAULOUET)

**Absents** : Romain BIANZANI, Philippe TISSERAND

**Secrétaire de séance** : Marie-Laure GONCALVES

### AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES – PARKING DU STADE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Afin de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air en zone urbaine et périurbaine, la Commune a décidé d'œuvrer en faveur du développement de l'utilisation des véhicules électriques.

Par délibération du 18 décembre 2023, la commune a autorisé le transfert de compétence

« Infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » (IRVE) à Territoire d'Energie Isère (TE 38, anciennement SEDI),

Il est proposé d'implanter une nouvelle borne de recharge de 22/25 Kw sur le parking du stade suivant le dossier d'implantation joint en annexe.

Dès lors, il convient d'autoriser la société SPBR1 à implanter cette nouvelle borne sur le domaine public communal et d'approuver la convention d'occupation du domaine public jointe en annexe.

Il convient également de valider le plan de financement ci-joint qui présente un reste à charge pour la commune de Saint-Savin de 12 813.72 € HT, pour un coût total d'installation de 27 627.44 €HT.

Il est proposé au Conseil municipal d'/de :

- Autoriser la société SPBR1 à implanter une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le parking du stade.
- Prendre acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024
- Approuver la convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le parking du stade
- Autoriser le Maire ou un adjoint, ayant délégation en la matière, à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- Autorise la société SPBR1 à implanter une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le parking du stade
- Prendre acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024
- Approuve la convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le parking du stade
- Autorise le Maire ou un adjoint, ayant délégation en la matière, à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer la convention jointe.

Fait et délibéré le 8 avril 2024

Pour copie conforme.

Le Maire,



Fabien DURAND